

Déclaration FSU au Comité de suivi des examens **8 février 2023**

Ce comité de suivi des examens a lieu dans un contexte de mouvement social historique : les cortèges éducation de la FSU fournissent une grande partie des manifestations et des grèves depuis le 19 janvier, signe clair d'un refus de cette réforme des retraites pour des personnels marqués par la dégradation du pouvoir d'achat, des conditions de travail, et des attaques sur nos métiers. Les réformes successives dans les collèges et lycées, et pour les examens, qui dégradent nos conditions de travail et le sens de notre métier, sont une des causes de cette colère. La réforme du collège, engagée par surprise et avec brutalité en 6eme, alimente également les mobilisations en cours. Dans les discussions qui s'annoncent sur le cycle 4, la FSU portera la parole des personnels qui refusent la dénaturation de la valeur certificative du diplôme du DNB, menacée par la multiplication des évaluations nationales et certifications déconnectées des enseignements et des programmes. Nous refuserons un pilotage des pratiques d'évaluation qui conduirait à la constitution d'un portefeuille des compétences.

Dans ce contexte, nous remercions le rectorat de maintenir le dialogue, au fil des comités de suivi, pour tenter d'améliorer les conditions de passation des examens pour les élèves et les collègues, dans l'académie. Même si la décision de réunir ce comité un mercredi après midi est regrettable : Cela empêche le SNEP FSU, dont les professeurs d'EPS sont mobilisés dans le cadre de l'UNSS, d'être présent, Par ailleurs, nous apprécions l'envoi du diaporama en amont qui permet d'examiner les propositions faites et de prendre le temps d'y réfléchir . Nous notons également maintenant avec satisfaction un effort pour prendre en compte nos remontées et notre propre retex (retour d'expérience), notamment pour l'EAF. Nous sommes attachés aux épreuves terminales des examens et pensons qu'une bonne organisation permettra de les maintenir ; nous remercions les services d'avoir le même souci de sérieux au niveau académique.

Nous dénonçons toujours le maintien par le ministère des épreuves de spécialité en mars, véritable aberration pédagogique, qui place élèves et enseignants dans des situations compliquées et insatisfaisantes. Tout concourt, avec Parcours sup et le contrôle continu à entretenir une pression qui change complètement le rapport au savoir et à la note, générant chez les élèves stress et tension en classe au détriment des apprentissages. Cela ne correspond pas à l'idée d'un examen national auquel il faut rendre sa valeur.

Voici donc nos principales questions et demandes issues des remontées de terrain :

- **Tout d'abord, celle de la rémunération** : certains collègues ayant participé aux épreuves du baccalauréat en juin/juillet 2022 en tant que membres de jury n'ont pas encore perçu les frais de rémunération et de déplacement afférents, du fait que certains établissements centres d'examen n'ont pas validé les services sur le portail Imag'in. Les services rectoraux peuvent-ils contacter ces établissements afin que la mission soit validée en "service fait" ?

- **Concernant les écrits de spécialités**, deux cas particuliers :

1) La première session d'évaluation de l'EPCCS (Éducation physique, pratiques et culture sportives) en classe de terminale sera mise en place cette année. Les collègues sont inquiets sur la faisabilité et l'organisation des épreuves.

En effet:

- le 10 février un tirage au sort de deux champs d'apprentissage sera fait par madame La Rectrice. Chaque candidat choisira dans la foulée une activité physique et sportive dans un des deux champs.

- les épreuves pratiques se dérouleront du 14 au 16 mars (2 jours).

Problème: Aucune installation sportive n'est réservée pour ces dates sans savoir si cela sera possible (mur d'Escalade extra muros, natation...).

Par ailleurs:

- le passage des écrits aura lieu les 20 et 21 mars (2 jours + 4 demi journées de correction pour les professeurs EPS ?) et le passage des oraux les 3 et 4 avril (2 journées également).

Problème:

- Les professeurs d'EPS seront mobilisés dans des centres d'examen hors de leur établissement durant 8 journées. Ces mêmes professeurs encadrent aussi l'enseignement de spécialité première et organisent dans leur établissement les CCF3 et les rattrapages pour tous les candidats de terminale. Comment tout faire?

- Dans un établissement, aucun professeur d'EPS ne sera présent pour accompagner l'organisation des épreuves pratiques puisque l'équipe entière est convoquée dans un autre centre d'examen. Comment cela va-t-il se passer?

Il y a pour le SNEP-FSU urgence à refaire un point sur la mobilisation des équipes EPS concernées par l'EPCCS, installation et la continuité des apprentissages et des épreuves de bac dans les établissements-centre d'examen.

2) Concernant les Enseignements de Spécialité de Physique et SVT : avec les épreuves pratiques qui se déroulent du 28 au 31 mars, avec en plus le temps nécessaire pour tester les TP et pour l'harmonisation des notes, le temps disponible pour la correction est très limité. Du temps de décharge pour l'harmonisation et la préparation est-il prévu pour les professeurs qui encadrent et organisent ces épreuves ?

De manière plus générale, toujours concernant les écrits de spécialités, **les élèves de 2de et 1ère sont-ils/elles libérés de cours ?** Certes, il y a le "Printemps de l'orientation" mais les modalités sont différentes d'un établissement à un autre. Quand recevrons-nous les convocations pour les surveillances (gérées par les établissements ?) ? et pour les corrections ? **sera-t-il indiqué le nombre de copies à corriger ?** y a-t-il une règle de répartition des copies ? un nombre maximum ? **Nous rappelons que nous demandons 10 copies par jour . Enfin, y a-t-il, pour les élèves, "deux journées de révision" ... nationales comme l'an dernier ?**

3) Quant au grand oral, 12 candidats au lieu de 13, c'est une avancée ; nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée aux professeurs de philosophie et de Français qui sont convoqués par ailleurs pour les épreuves de tronc commun et les BTS, voire les options LCA. Les collègues de philo souhaitent ne pas dépasser 2 x 1/2 journées pour la participation au GO puisqu'ils sont tous correcteurs des écrits ; ils demandent, comme l'année dernière, une déduction de copies au prorata (moins 1/10e).

4) Concernant l'EAF : les propositions faites vont dans le bon sens et nous les portons depuis plus de 20 ans ; en revanche, nous regrettons que la diminution du nombre de candidats, nécessaire pour respecter les limites d'une journée de travail et ménager des pauses indispensables à la sérénité s'accompagne d'une baisse de la rémunération qui devient dérisoire au regard de la charge de travail avant et pendant les oraux. Par ailleurs, nous voulons nous assurer que les conditions de travail dans les centres ne se détériorent pas : présence de deux coordonnateurs, viviers de remplaçants, sinon, de fait les journées

seront toujours aussi longues ; nous serons vigilants également à ce que le nombre de copies n'augmente pas.

5) Concernant **l'épreuve écrite de philo**, pour l'écrit, 10 jours (hors we), c'est faisable si le nombre de copies à corriger ne dépasse pas 10 par jour. Notre demande est donc de 100 copies maximum (voie générale) et 120 (voie technologique). Sinon, il faudrait débloquent des journées supplémentaires de correction en reculant au moins au vendredi 30 au soir.

6) **Pour le DNB**, vous indiquez que le nombre de copies par correcteur en Français est au maximum à 45: c'est trop car 3 exercices différents sont à corriger (dictée, questions sur le texte, rédaction), nous demandons que soient convoqués davantage de correcteurs

7) **Pour tous les examens**, nous souhaitons qu'**une consigne soit donnée afin que les surveillances ne soient pas attribuées à des collègues déjà chargés de correction**, avec une attention toute particulière aux professeurs de Français qui, en collège, sont en charge d'une correction assez lourde et en lycée, seront déjà en cours de préparation des oraux de l'EAF. **A cet égard, nous souhaitons que le libellé de la convocation à la réunion de pré-harmonisation des oraux et de retrait des récapitulatifs, redevienne ce qu'il était il y a deux-trois ans, à savoir qu'il mentionne le temps de préparation des oraux, les dates englobant toute la période comprise entre cette réunion et le début des oraux.**

8) Vous avez également demandé des remontées d'établissement afin de connaître **si les collègues à temps partiel souhaitent accomplir un temps plein pour les examens.**

Nous vous remercions pour cette enquête et souhaitons en connaître le résultat.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous prêterez à nos demandes.